



**COMMUNE DE MIES**

**PROCES-VERBAL  
de  
L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES  
du mercredi 24 juin 2009**

**ORDRE DU JOUR**

1. Appel
  2. Procès-verbal de l'assemblée du 17 décembre 2008
  3. Communications du bureau
  4. Election du Président du Conseil
  5. Election de 2 Vice-Présidents
  6. Election de 2 scrutateurs
  7. Election de 2 scrutateurs suppléants
  8. Election de 5 membres de la Commission des finances
  9. Election de 5 membres de la Commission de gestion
  10. Informations de la Municipalité
  11. Fusion des communes de Terre Sainte : point de la situation
  12. Règlement communal sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie
  13. Demande de crédit pour divers travaux d'entretien des routes
  14. Comptes 2008
  15. Divers et propositions individuelles.
-

## 1. Appel

**Absents et excusés :** A. BAERTSCHI - K. DEMBITZ - Eric FLEURY - F. GAVILLET  
VOLLENWEIDER - L. HUG - G. MARCHAND - S. MIR

---

## 2. Procès-verbal de l'assemblée du 17 décembre 2008

A.-P. MARCHAND demande des précisions sur le point 8 qui ne semble pas tenir compte des remarques soulevées au point 7 et qui concerne notre adhésion à AJET (accueil de jour de la petite enfance) En effet, a-t-on voté notre adhésion en tenant compte des modifications souhaitées sous le chiffre 7 (modifications de statuts de l'AJET art. 25) ou non ?

P. MASCALI signale que Mies est la seule commune qui a fait une réserve et que toute demande de modification devait se faire par l'intermédiaire d'une lettre à envoyer au comité de direction qui fera suivre auprès des Commissions et qui sera ensuite envoyée au SeCRI \* qui décidera ou non du bien fondé de la modification à apporter ?

Ph. MEIER confirme que le budget 2009 a été approuvé sous réserve de la modification des statuts de l'AJET art. 25 selon les remarques de la Commission des Finances.

B. HUG et S. MASCALI font remarquer que la Commission des Finances a émis cette réserve mais que le fait d'avoir accepté la constitution du réseau d'accueil au point 8 annule la réserve faite précédemment.

C. FIGEAT approuve cette dernière remarque et fait aussi remarquer le manque de logique de la Présidente, Mme MARCHAND, dans le fait d'avoir fait passer le budget avant la demande de constitution d'un réseau d'accueil, ce qui ne change toutefois rien aux décisions qui ont été prises par le Conseil.

Pour P.-A. SCHMIDT il s'agit d'un débat de fond (de forme selon P. Meyer) n'ayant rien à voir avec l'approbation du PV. Bien qu'il semble y avoir contradiction entre les 2 articles protocoles (7 et 8) ce débat ne doit pas s'inscrire dans l'approbation ou non du PV.

A.-P. MARCHAND regrette que l'on ne suive pas les conseils de la Commission des Finances.

**Aucune correction n'étant demandée, le PV est approuvé à l'unanimité moins quatre abstentions.**

---

## 3. Communications du Bureau :

P.-A. SCHMIDT présente les excuses de notre Présidente pour son absence (raisons professionnelles) et donne lecture du courrier qu'elle lui a transmis.

- Trouver 3 racleurs pour la fête des promotions qui auront lieu le 2 juillet aux Rojalets.  
Messieurs J. WILDBERGER, O. EMERY et J.-P. STREIT se sont aimablement proposés.

- Suite à son éditorial dans le Myarolan, elle a obtenu un entretien avec le Sergent Spack qui lui a fait un compte rendu de ses activités. Cette présentation se fera auprès des Conseillers lors d'une prochaine séance, celle d'aujourd'hui étant déjà bien remplie.

- Elle a reçu une offre de service de PricewaterhouseCoopers. Cette offre a été transmise à la Commission des Finances et de Gestion pour étudier la nécessité ou pas de s'attribuer leurs services sachant que le coût est de CHF 10'000.- par année.

P.-A. SCHMIDT avait écrit à la présidente en date du 27 mai qu'en sa qualité de membre de la Commission des Finances il n'avait aucun doute de la qualité de la tenue de la comptabilité et la pertinence du contrôle mis en place. Il ne lui semble pas y avoir un besoin réel de solliciter cet organisme.

B. HUG, également à la Commission des Finances, estime quant à lui qu'il serait intéressant d'obtenir plus d'informations sur cet instrument moderne dans la gestion publique ou privée, sans toutefois être partisan de payer les CHF 10'000.- proposés par PWC, mais se documenter peut toujours aider, en partenariat avec la Commission de Gestion également impliquée.

S. NCHINDA demande quel risque il peut y avoir au sein de la commune ?

Pour P.-A. SCHMIDT le risque de la gestion peut avoir différents aspects (personnel indélicat, risque d'erreur, non-observation de la réglementation, mauvaise comptabilisation...) d'où l'importance de la Commission de Gestion et de l'audit extérieur (fiduciaire) faisant des rapports réguliers sur la présentation des comptes de la commune.

A. CAVIN met en doute les compétences de PricewaterhouseCoopers qui était notamment le conseiller de la défunte Swissair !

- Enfin, P.-A. SCHMIDT donne lecture du e-mail de notre Présidente qui ne souhaite pas se représenter dans ses fonctions ni obtenir le poste de Vice-Présidente préférant s'exprimer en tant que conseillère.

---

#### **4. Election du Président du Conseil :**

Dans un premier temps, aucune candidature ne se présente. Plusieurs personnes et noms sont évoqués. Après beaucoup d'hésitations et après s'être documenté sur les fonctions d'un Président (trait d'union entre les préoccupations de la Municipalité et du Conseil, participer aux commissions, vérifier la bien facture des P V présentés, être présent aux votations..),

**Jean-Luc RAY** se propose en l'absence d'autre candidature. Il est élu par acclamations.

#### **5. Election de 2 Vice-présidents du Conseil :**

**P.-A. SCHMIDT** est réélu 1<sup>er</sup> Vice-président et **Jörg WILDBERGER** est élu comme 2<sup>ème</sup> Vice-Président en remplacement de H. JOCHAUD DU PLESSIX démissionnaire (occupé à d'autres fonctions environnementales).

Tous deux sont élus par acclamations.

## 6. Election de 2 scrutatrices :

Mesdames **S. MEYLAN** et **M. SHELDON** sont réélues par acclamations.

## 7. Election de 3 scrutatrices suppléantes :

Ce sont Mesdames **S. GORGERAT BARBEAU**, **A. HEPP** et **A.-P. MARCHAND** qui acceptent de se représenter et qui sont réélues par acclamations.

## 8. Election de 5 membres à la Commission des finances :

Messieurs **B. HUG**, **S. MASCALI**, **S. MOSES**, **P.-A. SCHMIDT** et Madame **F. GAVILLET** (qui va devoir confirmer son élection par courrier) sont réélus par acclamations.

## 9. Election de 5 membres à la Commission de gestion :

Sont élus par acclamations **O. EMERY**, **G. PERRIN**, **G. DANISI ROCHAIX** (rapporteur), **M. SHELDON** et **A.-P MARCHAND** en remplacement de **S. MIR**

---

## 10. Informations de la Municipalité :

### - **P. ENGELBERTS**

Invite les conseillers à assister à un évènement culturel qui se déroule en ce moment dans le parc du domaine de Prémyes jusqu'au 28 juin dès 20h30 et qui s'intitule : « 8% Decameron » d'après Boccaccio.

- Concernant la fusion des communes, une présentation de l'avancement de l'étude sera présentée au point 11 de l'ordre du jour.

- La Municipalité est fâchée avec Swisscom qui avait promis de nous accorder l'accès à la VDSL (ADSL à haut débit) dont seulement une petite partie de la population profite et qui permet, entre autres, d'avoir accès à la TV par Internet à haut débit et plus de volume d'informations, ceci gratuitement.

Des terrains avaient été cherchés pour l'implantation d'armoires reliées à la centrale téléphonique par un câble optique puis ensuite auprès de chaque habitation.

Une convention (n'ayant pas de valeur juridique) avait été signée mais Swisscom a changé sa politique et demande maintenant à facturer une telle implantation dont le coût s'élèverait à environ CHF 370'000.- selon une étude réalisée. Cette problématique est la même pour les autres communes avec un montant différent selon le nombre d'armoires à installer !

Un préavis sera préparé et présenté lors de la séance de septembre pour savoir si l'investissement dans cette technologie est nécessaire ou pas.

Ph. MEIER signale qu'il ne faut pas se fier aux dires de Swisscom car le débit n'est pas forcément celui qu'ils annoncent (il en fait lui-même l'expérience)

Pour A. CAVIN, le coût engendré est en fonction des abonnés potentiels.

- Modification du RPGA pour pouvoir implanter le projet du Beach-Volley vers la plage. La mise à l'enquête publique n'ayant fait l'objet d'aucune opposition, un préavis sera présenté en septembre.

- Gestion des déchets : nous sommes dans l'illégalité parce que les frais d'élimination des déchets sont actuellement couverts par les impôts alors qu'ils devraient faire l'objet d'une taxe spécifique. Un règlement a été rédigé, mais n'a pas été validé par les services de l'état car il faut définir la manière de prélever la taxe soit par équivalent ménage, soit par une taxe au sac. La Sadec a été mandatée pour faire une étude de faisabilité et uniformiser la procédure à tous les villages du district de Nyon.

Il faudrait que l'on avance sur le projet de la nouvelle déchetterie car la situation devient intenable, les oppositions seront levées.

### **- J.-L. SEMOROZ**

- La déchetterie, il ajoute qu'il ne s'agit pas seulement d'une taxe au sac ou d'une taxe au poids. Il montre aussi des photos de l'état dans lequel se trouve la déchetterie en fin de semaine et l'exemple que cela donne aux enfants le lundi matin lors de la reprise de l'école.

H. LANDOLT a remarqué, un samedi de mi-février, qu'en 30 minutes (entre ses 2 passages) il y a eu un dépôt d'objets encombrants et il demande si, avec le système Vidéo en place, on a pu savoir qui a fait ce dépôt ?

J.-L. SEMOROZ a pu déterminer qu'il s'agissait d'une institution (La Clairière) dont les employés n'avaient pas été mis au courant par la direction, qu'il était interdit de déposer des objets encombrants et ils sont venus rechercher leur débarras.

Pour H. LANDOLT, il s'agit d'un problème de surveillance et propose une motion pour aller dans ce sens, limiter les heures d'ouverture et engager un surveillant.

P.-A. SCHMIDT propose que cette demande soit revue sous les divers (pt 15 à l'ordre du jour).

- J.-L. SEMOROZ reprend la parole pour annoncer que les travaux du carrefour du Village, chemin des Ouches, route de Veytay et le carrefour de la Gare s'achèveront lors des vacances scolaires début juillet.

- Pour répondre à la demande de J.-L. RAY lors du précédent conseil, des places de parking supplémentaires (5) sont en cours de réalisation au Chauchay.

- Pour le trottoir au virage de la rte du Village et rte de la Gare, à l'endroit de la propriété « Les Cèdres », il y a 2 possibilités de le sécuriser :

- en surélevant la bordure de quelques centimètres car il est impossible d'élargir ce trottoir côté route ;

- voir avec le propriétaire du terrain adjacent s'il accepte de céder quelques mètres de sa superficie pour élargir le trottoir.

Une proposition sera faite lors d'un prochain conseil.

### **A. CAVIN**

Annonce que les travaux d'agrandissement de l'école et la construction des Immeubles « au Sorbier » vont pouvoir commencer, les oppositions ont été levées.

Actuellement il y a envoi de soumissions pour les travaux qui ne vont donc pas commencer de suite mais, afin de sécuriser l'endroit il sera procédé, pendant les vacances scolaires d'été, au montage de palissades sur tout le pourtour du chantier y compris sur le petit périmètre arrière de l'école.

Le problème de la circulation des camions et véhicules de chantier a été résolu en ayant trouvé un accord avec Tannay (uniquement pour la période des travaux) afin que les camions puissent passer au chemin des Marronniers (sortie du chantier), la route de Veytay sera mise en sens unique pour ces véhicules (pour aller au chantier).

Il sera d'abord procédé à la construction du dernier bâtiment locatif et pour éviter le transport des terres de terrassement (il n'y a que le bâtiment du centre qui aura une plus grande excavation car il aura les locaux techniques de chauffage), les terres seront réparties entre les habitations et le parking et au bas du terrain par butte d'environ 1mètre de haut.

Il sera demandé à SDS de sécuriser les abords de l'école en canalisant la circulation et éviter ainsi toute gêne due aux travaux.

Les plans des façades sont aussi montrés, le socle du rez-de-chaussée sera en Eternit, le premier étage en crépi et la partie du toit afin de bien délimiter les étages.

Sauf imprévus, les travaux pourraient commencer aux relâches d'octobre, pour l'école et les immeubles.

## **P. MASCALI**

- Les promotions ont lieu le 2 juillet, les élèves du primaire participeront à diverses activités l'après-midi dans leur village respectif et rejoindront vers 16h30 les Rojalets où une collation leur sera servie.

Ce n'est que vers 17h que les parents pourront assister à un spectacle sur le thème du western suivi d'un apéritif à la buvette du centre sportif dès 17h30.

En cas de pluie la fête sera délocalisée sur les sites de Crans et Founex.

Possibilité est offerte à tous de poursuivre la fête par un repas aux Rojalets organisé par le secondaire.

- Projet de création de centre de rencontre pour les jeunes de Comita.

Un projet en cours (présenté au Conseil Communal en avril dernier) a été élaboré avec la Municipalité de Commugny de construire, dans le périmètre du Centre scolaire et sur l'emplacement de l'actuelle déchetterie, un bâtiment qui accueillera en surface l'UAPE et au sous-sol le centre de rencontre des jeunes de Terre-Sainte. Les entrées seront indépendantes et distinctes.

Dans l'attente de la fin des travaux, c'est le local de Tannay (en accord avec la Municipalité) se trouvant à côté de l'UAPE qui pourrait accueillir la jeunesse de nos communes, les jeunes de Tannay ayant déserté ce local.

Le budget a été élaboré mais il reste à régler certains détails tels que les heures d'ouverture et trouver des animateurs qualifiés pour encadrer ces jeunes.

---

## **11 Fusion des communes de Terre Sainte**

J. WILDBERGER, rapporteur de la Commission ad-hoc « fusion des communes », fait distribuer des feuillets sur l'état de situation après la phase stratégique et commente sa présentation à l'aide d'un diaporama indiquant bien la situation des 8 villages intéressés par la fusion. Une information à la population sera donnée le 30 juin aux Rojalets à Copet.

P.-A. SCHMIDT rapporte sur la séance d'information du 5 mai en présence du Conseiller d'Etat Ph. LEUBA,

- Le canton de Vaud détient le record du monde au km<sup>2</sup> du nombre de communes soit 372 alors que le canton de Glaris en compte 3, ce qui peut expliquer la raison pour laquelle le constituant de la nouvelle constitution vaudoise favorise la fusion des communes.

- La petitesse de certaines communes (ex. Goumoens-le-Jux : 35 hab.) fait que le pouvoir n'est plus exercé par les organes de la commune mais par des fonctionnaires de différents départements qui ont le temps et la compétence de prendre les décisions en application de lois ou de règlements de plus en plus complexes (ex. aménagement du territoire).

A défaut de taille suffisante il y a, par exemple, des difficultés à trouver des mamans de jour.

- La sphère de vie des personnes a changé d'où l'intérêt d'adapter l'entité politique aux besoins des gens, ce qui ne ferait pas obstacle à la préservation de l'identité des villages qui pourraient être intégrés à l'intérieur d'une même commune.

- Une fusion des communes de Terre Sainte apporterait aux communes fusionnant une meilleure représentativité, tant vis-à-vis de la région que du Canton et le poids de l'éventuelle future commune serait incontestable vis-à-vis de ce dernier.

- Au point de vue péréquation, en cas de fusion à 8 communes, la charge diminuerait (plus le point d'impôt est haut et plus la péréquation diminue). En effet, en cas de fusion à huit communes, les communes en question auraient payé séparément 48,9 mios pour l'année 2009 au titre de la péréquation, alors que fusionnées entre elles, elles auraient payé 47,8 mios et ce pour un centime additionnel commun le plus bas, soit à 55cts d'impôt.

Il est également remarqué que si le centime additionnel commun n'était pas de 55cts, mais de 58, voire 60, l'économie était chaque fois croissante puisque au lieu de payer 48,9 mios séparément, à 58 cts, les communes fusionnées auraient payé 47,4 mios, à 60 cts, 46,1 mios au lieu de quelque 49 mios et à 63cts 44,3 mios, économie qui serait récurrente toutes les années.

- Demande est faite à toute personne ayant des observations ou des réticences de bien vouloir les communiquer à la Commission de fusion. Rappel est fait de consulter le site de Terre-Sainte qui est très complet.

P. ENGELBERTS termine cette présentation en imageant ce processus de fusion comme une envie de construire sa maison.

- Puis-je construire ? oui (étude d'intention terminée et suite acceptée par les 8 communes)

- J'ai le terrain, il faut maintenant faire les plans (nous sommes à l'étude opérationnelle)

Les Conseillers ont donné un mandat au début du processus et sont consultés sans pouvoir voter actuellement, le but est d'arriver à une convention de fusion qui devra être :

- votée par les Municipalités, ensuite

- votée par les Conseillers et finalement

- passer par le vote populaire

### **Débat :**

Ces diverses interventions provoquent un débat fourni pendant plus d'une heure pour arriver à la conclusion que ce point à l'ordre du jour nécessiterait une séance à lui seul.

S. MASCALI remercie la commission pour le travail titanesque effectué et constate que nous sommes à l'anti-chambre de la réalisation de ce projet et pose la question suivante :

Quand va-t-on donner les forces et faiblesses de cette fusion alors que l'on est déjà dans une phase bien avancée vers la réalisation ? Quand va-t-on nous interroger sur la poursuite ou pas ?

P.-A. SCHMIDT signale que les Municipalités et Commissions ad'hoc se sont posé la question suivante : - A-t-on la volonté et l'intérêt de construire (selon les images du Syndic) ?

La réponse a été oui pour 8 communes sur les 9

- Avons-nous les moyens de le faire ? L'étude technique de Compas a donné une réponse circonstanciée (voir sous [www.terresainte.ch](http://www.terresainte.ch))

- Les Municipalités sont-elles motivées pour entrer en phase opérationnelle?

Et c'est à ce moment que la Municipalité a besoin de toutes nos remarques pour chercher à travailler.

Pour S. MOSES on a voté un plan de faisabilité mais pas pour la suite de la procédure opérationnelle.

P.A. SCHMIDT signale que l'on ne peut pas voter avant d'avoir les plans. On ne peut pas demander d'avoir une discussion sur des documents qui n'ont pas été étudiés et qu'il ne s'agit pas de mettre les Conseillers devant le fait accompli (comme pour le projet du port).

L'idée est qu'un travail considérable a été réalisé par des professionnels, les Municipalités et les

Commissions, alors la moindre des choses est de prendre connaissance de ce travail avant de faire un débat plus émotionnel que réfléchi.

P. ENGELBERTS signale qu'il s'agit aujourd'hui d'une mise au courant de l'avancement des travaux.

B. HUG, qui comprend les interrogations, et pose la question de savoir quand, à quel moment et à quelle séance la Municipalité pense faire ce sondage sous forme de discussion ?

H. JOCHAUD DU PLESSIX n'est pas étonné de la réaction de ce soir car nous étions partis sur une fusion à 3 dont il n'y a jamais eu les conclusions pour arriver à une étude sur une fusion élargie.

On a voté à l'unanimité pour l'entrée en matière et c'est la seule et unique fois où l'on a voté.

Le train a été lancé et les étapes vont se succéder, la prochaine fois qu'il nous sera demandé notre avis, ce sera sur la convention de fusion. Nous pensions pouvoir être consultés et redonner notre accord pour les différentes phases.

P.A. SCHMIDT rappelle aux conseillers qu'ils peuvent consulter les documents mis en ligne par Compas, les étudier et faire part de leurs remarques pour avoir un débat en toute objectivité prenant en compte les arguments de chacun. Nous sommes dans un projet ayant mobilisé des énergies incroyables au niveau de toutes les communes de Terre Sainte. Dans ce projet à 8 nous devons aussi consulter l'ensemble des personnes qui réfléchissent à ce projet pour projeter une consultation des Conseils Communaux dans des formes et des délais qui soient harmonisés.

Il est très important que les différentes communes ressentent le poids de leur conseil communal voire de leur population car en raison des particularités du vote prévu par la Constitution vaudoise, en cas d'échec d'une commune en votation, c'est tout le projet qui capote.

P. MEIER en phase avec notre vice-Président signale que la Commission de fusion a senti que nous étions à une étape où il fallait ouvrir la Commission aux gens ayant une sensibilité, si possible, négative pour pouvoir inclure dans la présentation au Conseil le pour et le contre. La phase opérationnelle est toujours en phase d'étude.

S. MASCALI n'est ni pour ni contre la fusion, il cherche seulement à être convaincu et pour cela il a besoin qu'on lui donne les forces et faiblesses.

P.A. SCHMIDT répond en demandant à ce que le site [www.terresainte.ch](http://www.terresainte.ch) soit consulté car il fait mention de ces interrogations. Le débat pourra avoir lieu à une date ultérieure non encore arrêtée en harmonisation avec les autres communes.

P. ENGELBERTS constate qu'il y a un problème de communication et que l'on tourne en rond dans cette discussion. Pour rappel, il a été créé une Commission pour étudier la faisabilité d'une fusion et celle-ci rapporte les conclusions de cette étude aujourd'hui. Il y a dans ces 8 communes une communauté de destin (finances, votes, culture, bâtiments...) qui est suffisante pour n'en faire qu'une. Cette nouvelle et grande commune aura plus de poids au niveau cantonal, plus de moyens, plus de compétences et sera une solution aux difficultés à trouver des personnes s'investissant dans la fonction publique (comme trouver un Président ce soir), notre Syndic ne se représente pas lors de la prochaine législature, qui le remplacera ? Quelle solution allons-nous donner étant donné que nous maîtrisons de moins en moins la charge communale ?

G. DERIAZ, membre de la Commission de fusion ressent un malaise et un soulagement.

Une frustration car il n'était pas convaincu par le bureau engagé (Compas) pour l'étude non pour ses compétences mais pour les problèmes de communication qu'il pourrait y avoir et qui sont essentiels dans ce cas de figure (on le voit aujourd'hui).

Le pour et le contre de cette fusion n'est pas clairement lisible dans le rapport en ligne. Puisqu'il s'agit du projet politique le plus important des prochaines années, il serait bon de lui consacrer plus qu'une demi-heure mais une soirée complète. Un soulagement car les Conseillers se

manifestent avec enthousiasme et à bon escient.

P.-A. SCHMIDT demande que le rapport soit lu, les observations soumises à la Commission pour pouvoir faire un débat ultérieurement. Pour lui il y aurait 2 points négatifs à la fusion :

- la perte d'identité au village (attachement)
- nouvelle grande commune où les partis politiques apparaissent.

B. GAUD ne comprend pas pourquoi on ne peut pas voter à tous les stades de l'avancement de l'étude.

J. SHELDON communique qu'il y a une séance d'information le 30 juin et conseille à tous d'y participer.

J.-P. STREIT demande s'il y a encore 9 communes intéressées ?

P. CODEREY demande le nom des personnes qui font partie de la Commission de fusion et quand la population pourra voter ?

## **12 Règlement communal sur l'acquisition et la perte de la Bourgeoisie**

Vu le règlement communal reçu avec le préavis Municipal et le rapport de la Commission de Gestion, P. ENGELBERTS nous demande un vote formel car jusqu'à 2005 les demandes de naturalisation se faisaient par l'intermédiaire du Conseil Communal.

### **Débat :**

J.-P. STREIT interroge sur le nombre de nouvelles demandes depuis la modification et s'il est possible de connaître le nom de ces personnes ?

P. ENGELBERTS signale qu'avec les naturalisations facilitées (mariage avec un Suisse, jeunes de la deuxième génération, les étrangers nés en Suisse) il y en a très peu (un depuis le début de l'année). Si on le souhaite le nom des personnes nouvellement naturalisées sera communiqué lors d'un prochain conseil.

C. STEVENS demande comment on peut contrôler si la personne est intégrée ou pas ?

P. ENGELBERTS aidé par P. MASCALI suivent un protocole et posent diverses questions telles que : s'il y a participation à des Sociétés locales, s'il parle français (obligatoire), l'écolage suivi, un peu de géographie, d'histoire, de civisme, la motivation... Le nom des personnes ayant obtenu la naturalisation depuis la modification de la procédure sera communiqué lors d'un prochain Conseil.

C. HILFIKER demande s'il est possible de suspendre la procédure si toutes les conditions ne sont pas remplies pour obtenir la naturalisation ?

P. ENGELBERTS acquiesce en donnant l'exemple d'un couple dont la demande a été refusée parce qu'ils ne parlent pas français. Ils pourront refaire une demande lorsqu'ils auront acquis ces connaissances.

La parole n'étant plus demandée il est procédé au vote.

**Le préavis No 1/2009 concernant l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de la commune de Mies est approuvé à l'unanimité.**

### **13. Demande de crédit pour divers travaux d'entretien des routes**

B. HUG, rapporteur, fait lecture des conclusions du rapport de la Commission des Finances.

#### **Débat :**

M. SHELDON demande si ces travaux sont nécessaires et urgents.

J.-L. SEMOROZ indique que oui, car la chaussée est très dégradée à certains endroits, il s'agit d'un entretien courant mais comme le montant des travaux est supérieur au montant attribué à la compétence Municipale, cette demande de crédit est nécessaire.

La parole n'étant plus demandée il est procédé au vote.

**Le préavis No 2/2009 concernant la demande de crédit de CHF 87'500.—TTC pour divers travaux d'entretien des routes est approuvé à l'unanimité.**

---

### **14. Comptes 2008**

Explications par C. FIGEAT des documents parvenus à chaque Conseiller.

Il ressort de ce rapport qu'il y a une perte de CHF 975'000.-- due à un dépassement de la facture sociale de plus de 1,6 Mio CHF par rapport aux chiffres annoncés par le Canton. Sans cela nous aurions eu un bénéfice d'environ CHF 600'000.-.

Les effets de la crise auront un impact sur les entrées fiscales de la commune (impôts sur les revenus et la fortune).

#### **Débat :**

P.-A. SCHMIDT demande si le creux de la vague, dû aux effets de la crise, se situe en 2009 ou 2010, si on a déjà une idée de l'importance du déficit et quel sera l'impact sur le centime additionnel ?

C. FIGEAT pense que les effets se feront déjà sentir en 2009 et surtout en 2010. Il y aura des mauvaises surprises au niveau des entrées d'argent et selon la perte actuelle on pourrait devoir augmenter le point d'impôt à 65. Nous avons des réserves de l'ordre de CHF 4'342'559.- qui sont redescendues à CHF 3'366'726.- nous pouvons donc encore nous permettre de petits déficits mais il faudra quand même réagir car nos réserves pourraient fondre comme neige au soleil. Nous demanderons à l'Etat une simulation sur le montant de notre facture sociale en cas de point d'impôts passant à 65 (plus l'impôt est élevé et plus la facture sociale diminue !).

R. MEROZ puisque le Canton a présenté ses chiffres noirs peut-on en bénéficier également ?

C. FIGEAT ne pense pas qu'il y a une péréquation dans ce sens-là malheureusement, le Canton ne maîtrise absolument pas ses dépenses.

G. DERIAZ remarque que d'avoir passé du point d'impôts 48 à 55 a eu pour incidence de faire grimper la facture sociale de plus de 1Mio !

P.-A. SCHMIDT demande des explications sur le cas de Buchillon qui a fortement augmenté son point d'impôts et qui a vu sa facture sociale diminuer, y a-t-il une redistribution du bénéfice accumulé ?

C. FIGEAT avec ce système lors de la distribution, le point d'impôt diminue et la facture sociale ré-augmente, il n'y a donc aucun bénéfice à faire cette gymnastique.

Pour F. BUENSOD, quelles sont les conséquences de la perte et où cela va-t-il commencer à faire mal ?

C. FIGEAT demande de regarder le poste 909 (Capital) du bilan et fait remarquer qu'avant la perte nous avions un capital de CHF 4'342'559.- passé maintenant à CHF 3'366'726.- ce qui nous donnerait, à condition que la perte n'augmente pas, encore environ 4 ans de disponibilités sans certitude.

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX demande alors s'il n'y a pas d'avantage à vider la caisse avant la fusion ?

P. CODEREY demande si l'installation de la FIBA sur notre commune va améliorer nos finances ? Ce à quoi C. FIGEAT répond qu'il s'agit d'une association qui ne paie pas d'impôts.

O. EMERY donne lecture du rapport de la Commission de Gestion qui s'est surtout penchée sur les devis qui ont été votés et le montant des travaux terminés selon lecture du point 3 à la demande de H. LANDOLT qui fait ressortir que le budget pour les travaux du cimetière ont été dépassés de près de 35% par le fait que certains aménagements n'avaient pas été prévus dans l'établissement du devis (fontaines, fleurs, dallage...). La Commission signale qu'il est accordé 10% de dépassement sur les budgets mais pas 35 et qu'il devrait y avoir un débat, auprès du Conseil, au cours de travaux s'il est prévu des dépassements supérieurs aux 10%.

H. LANDOLT fait encore remarquer que l'on a refusé un devis de CHF 180'000.- pour les travaux du cimetière mais accepté un devis à CHF 90'000.- et il ne comprend pas pourquoi il nous est présenté maintenant les chiffres des travaux terminés avec un dépassement de 35% sans que le Conseil n'ait été tenu au courant !

J.-L. SEMOROZ justifie qu'il y a eu des travaux inattendus tel le dallage de la partie inférieure du cimetière, l'installation d'arrivée d'eau sécurisée pour l'hiver (et non un tuyau d'arrosage qui gèle l'hiver, ...) que l'entreprise Girardi a facturé CHF 75'474.- au lieu des 90'000.- et que le solde a été prélevé sur les compétences Municipales.

P. ENGELBERTS dit que le fait de vouloir construire le jardin du souvenir et le columbarium, a fait l'objet d'un devis mais que les autres travaux d'entretien (qui n'avaient pas été faits depuis longtemps) auraient dû faire l'objet d'un autre point.

J.-L. SEMOROZ justifie que les chiffres devaient être présentés lors du Conseil de mars mais comme celui-ci a été annulé, nous n'avons pas été mis au courant avant ce soir.

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX réagit à la réponse de M Semoroz sur le fait que le dépassement a été prélevé sur les compétences Municipalité et demande à notre Municipal des finances si le Conseil doit comprendre que lorsqu'il vote un budget, la Municipalité peut toujours ajouter la marge éventuelle de CHF 30'000.- de ses compétences ?

P. ENGELBERTS rassure le conseil que ce n'est pas le cas, il s'agit ici de travaux n'ayant pas été prévus au départ mais nécessaires et exécutés puisque l'entreprise était sur place. Si les travaux sont urgents le montant peut être pris sur les compétences municipales et mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil, ce qui a toujours été fait sauf ici pour cause d'annulation de la séance de mars.

A. CAVIN fait remarquer une petite erreur sur le montant du devis de la véranda « au Sorbier » qui était de CHF 260'000.- dont 15'000.- ont été donnés par l'association de la cafétéria, le dépassement est donc de 15% au lieu des 22,8% indiqués.

J.-P. STREIT demande s'il n'y avait pas d'honoraires d'architecte pour le cimetière et il lui est répondu que ces frais sont inclus dans le devis.

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote.

**Le préavis No 3/2009 concernant les comptes 2008 est approuvé à l'unanimité.**

## 15. Divers et propositions individuelles :

La parole est donnée à H. LANDOLT pour sa demande de motion.

Il a remarqué que le système de surveillance par Vidéo n'est pas efficace et propose de réduire le temps d'accès à la déchetterie et d'engager un surveillant pour enlever les problèmes de dépôt intempestifs.

G. DANISI propose d'engager des volontaires pour éviter les frais, elle se propose même pour effectuer cette surveillance.

C. HILFIKER interroge sur la forme d'une présentation de motion, ne doit-elle pas parvenir sous forme écrite et ne doit t-il pas y avoir les appuis d'autres conseillers ? L'idée est bonne mais ne devrait-on pas être moins déterminé et demander un moyen plus efficace d'effectuer cette surveillance ?

J.-L. SEMOROZ signale que des habitants se présentent à l'administration communale pour demander une extension des heures d'ouverture, alors que faire ?

De plus, les problèmes viennent surtout des objets encombrants qui sont déposés n'importe où (puisque'il n'y a pas bennes à cet effet) de sorte que les camions n'arrivent plus à manœuvrer ! S'il y a un surveillant il refusera tous les encombrants qui sont normalement ramassés le 2<sup>ème</sup> jeudi du mois.

A.-P. MARCHAND précise que le surveillant ne doit pas rester passif mais, par exemple, actionner la machine qui écrase les cartons, pousser le papier et le verre dans la benne, la plupart des utilisateurs ne remplissant qu'un seul côté et cela devrait être inscrit dans son cahier des charges, de même pourquoi n'ouvre t-on pas la grille se trouvant à droite de la benne à déchets de gazon permettant aux voitures de passer d'un côté et ressortir de l'autre ?

O. EMERY fait remarquer que nous avons voté pour une nouvelle déchetterie et qu'il serait peut-être temps de la réaliser, il est appuyé par S. MASCALI qui trouve qu'en l'état de nos finances ce n'est pas le moment d'engager une personne pour cela.

S. MEYLAN trouve urgent de faire quelque chose pour trouver une solution à ce problème.

S. NCHINDA remercie M. Semoroz d'avoir montré des photos montrant l'état de la déchetterie à certains moment et signale que s'il y a un surveillant il faut s'attendre à de l'agressivité de la part des personnes voulant absolument se débarrasser de leurs encombrants.

P. MEIER signale que la motion est une solution intermédiaire à la construction de la nouvelle déchetterie et que l'on peut réduire les horaires de la déchetterie tout en offrant un service de qualité aux citoyens.

P. BIGNENS demande pourquoi il faut accepter les encombrants à la déchetterie alors qu'il y a un ramassage le 2<sup>ème</sup> jeudi du mois. Ce à quoi il lui est répondu que la déchetterie actuelle ne peut pas recevoir ces déchets mais que les employés municipaux se trouvent souvent devant le fait accompli parce que les gens n'ont pas la place chez eux pour garder les encombrants. Il remarque aussi que depuis quelques années il y a un manque de civisme dans le village.

G. DANISI pense qu'il serait nécessaire de mieux renseigner les gens sur les organismes qui récupèrent les objets dont on n'a plus besoin et que les appareils ménagers sont repris par les magasins. Elle se propose toujours pour faire de la surveillance bénévolement.

J. SHELDON, administrateur des Hutins de Travers, joint le règlement de la déchetterie à son procès verbal annuel car il constate également qu'il y a des problèmes de civisme aux Hutins.

La Municipalité va étudier la question.

L'entrée en matière sur la motion – d'engager un surveillant  
-- et de réduire les heures d'ouverture

Est proposée au vote.

**La motion est rejetée par 17 non, 14 oui et 4 abstentions**

Rapport de séance de l'AJET du mercredi 29 avril par P. MEIER (rapporteur)

En résumé, l'AJET s'est réunie pour statuer sur le règlement concernant les tarifs et la nouvelle grille tarifaire 2009 aidée par l'AMATHEE selon les exigences de la FAJE

Il ressort de cette séance que la structure actuellement mise en place n'est pas en phase avec les besoins élémentaires de nos habitants, les tarifs sont trop élevés, malgré le fait que le prix maximum ne dépasse jamais le coût moyen réel de la prestation fournie, et de nombreux parents cherchent des alternatives pour la prochaine rentrée ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les rentrées financières !

Une solution pourrait intervenir dans un soutien plus soutenu de nos communes (dont l'exigence est la neutralité des coûts).

P. MASCALI remercie P. Meier pour son rapport, mais signale que nous sommes en période transitoire, les tarifs ont été établis selon les données actuelles. Ils pourront cependant être revus.

P. CODEREY demande à ce qu'il soit trouvé une solution aux excès de vitesse route de la Gare, que des contrôles devraient être faits à des endroits stratégiques (notamment vers le Parking)

P. ENGELBERTS signale qu'il est difficile de mettre des radars à d'autres endroits qu'actuellement car d'une part ils doivent avoir le bon angle et être dissimulés. En cas de placement non conforme, les amendes peuvent être contestées et annulées. Cela étant, la demande sera transmise.

P. CODEREY fait remarquer que l'éclairage des candélabres est éblouissant et demande si la lumière jaune (comme à Coppet, Founex) n'était pas plus adéquate ?

Il demande aussi ce que va devenir le bout de terrain route Suisse, angle chemin des Ouches (anciennement avec des containers) que le propriétaire du terrain voisin aurait souhaité acheter ? Concernant le Nant de la Bécassière, qui va l'entretenir ?

J.-L. SEMOROZ signale que le Nant a toujours été entretenu par la Commune (de la voie CFF et la route Suisse) et ce ruisseau sera modifié (la mise à l'enquête publique est terminée).

En ce qui concerne le terrain, ce dernier n'a pas été vendu.

P. CODEREY pose sa dernière question à savoir si la Municipalité fait contrôler la puissance des antennes mobiles ? Tel n'est pas le cas.

A.-P. MARCHAND demande si la véranda, buvette de l'école, peut à nouveau être mise à la disposition des habitants.

P. MASCALI signale que ce sera possible lorsque l'agrandissement de l'école aura eu lieu mais que pour l'instant ce n'est pas le cas à cause du matériel des UAPE déposé.

N. WUILLEMIN fait remarquer que ce local pourrait être mis à disposition durant les vacances scolaires.

C. STEVENS propose de faire un tout ménage pour rappeler que le dimanche et les jours fériés les appareils bruyants sont interdits et que les objets encombrants ne peuvent être déposés à la déchetterie car ils sont enlevés le 2<sup>ème</sup> jeudi du mois.

S. NCHINDA demande s'il est possible de continuer à avoir l'accès au chemin des Marronniers après les travaux de construction des immeubles « Au Sorbier » ?

A. CAVIN signale que Tannay n'a autorisé l'accès que pour la période des travaux.

S. NCHINDA a compris que COMITA était une association pour les jeunes de 3 communes et demande si on ne pourrait pas élargir la participation à d'autres communes pour avoir une contribution plus allégée.

P. MASCALI répond que 3 communes ont souhaité créer cette association après que la Société des Eaux réunissant nos 3 communes de Commugny, Mies et Tannay (défunte et remplacée par le Sidac) a souhaité donner de l'argent dans le but de créer quelque chose pour les jeunes. Par la suite il est probable que l'Association sera ouverte à tous et le nom pourrait changer.

S. NCHINDA demande ce qu'il est advenu du terrain qui devait être vendu (préoccupation de P. Coderey également).

Réponse collégiale de J.-L. SEMOROZ et A. CAVIN, ce terrain n'a pas été vendu car il pourrait servir à la création d'un giratoire.

G. DERIAZ a entendu que cela bouge du côté du port de Tannay et demande à la Municipalité s'ils ont été mis au courant ?

P. ENGELBERTS répond que Tannay a promis de montrer le projet quand il sera au point !

N. WUILLEMIN signale qu'il y a une place de parking juste devant le passage pour piétons à l'école, ce qui n'est pas normal.

J.-L. SEMOROZ met à la disposition des Conseillers le rapport de gestion 2008 du SITSE, les photos ont été réalisées par J.-L. RAY.

La parole n'étant plus demandée, la secrétaire procède à la lecture de l'extrait de PV qui est **accepté à l'unanimité moins 1 abstention.**

La séance est levée à 0 h. 35 et suivie d'un apéritif.

\* SeCRI = Service des Communes et des Relations Institutionnelles

Le Vice Président

La Secrétaire

P.-A. SCHMIDT

N. WUILLEMIN